



UNSA-Infos - Numéro 445 - 28 octobre 2008

<http://www.unsa.org/>

### Élections prud'homales

## **Meetings UNSA : 100 % réussis !**

### A Paris le 21 octobre

Le 21 octobre, à 19 heures, l'historique salle Croizat de la grande bourse du travail de Paris est remplie de 400 militantes et militants de l'UNSA venus des départements de la région Île-de-France, représentant tous les syndicats des secteurs privé et public de l'UNSA. On y rencontre ainsi de très nombreux (ses) candidat(e)s aux prochaines élections prud'homales.

Anne-Juliette Tillay, secrétaire de l'union départementale de Paris, ouvre le meeting en rappelant les échéances électorales qui attendent l'UNSA. Puis c'est au tour de Pierre Marco, secrétaire général de la région Île-de-France, de présenter l'activité des unions départementales dans la région et de saluer les efforts réalisés qui permettent de présenter 85 listes sur 88 dans toute la région.

C'est ensuite Evelyne Ravili, élue au conseil des prud'hommes de Paris, qui explique l'importance de l'institution prud'homale et nous rappelle l'action des élu(e)s UNSA dans les conseils de prud'hommes.

C'est aussi Claudine Tisserand, adhérente de l'UNSA et première vice-présidente du CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France), qui rappelle l'engagement de l'UNSA dans la lutte contre les discriminations et justifie ainsi sa présence en position éligible sur la liste activités diverses à Paris.

Enfin Alain Olive présente au cours de son intervention notre analyse de la crise financière, les exigences de l'UNSA en matière de réglementation et d'augmentation du pouvoir d'achat. Le secrétaire général décrit aussi la situation syndicale et la position de l'UNSA quant aux nouvelles règles de la démocratie sociale. Au cours de son allocution, il nous rappelle l'importance des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, dans l'enseignement et bien sûr le scrutin majeur que représentent les élections prud'homales.

Pari gagné, soirée militante réussie !

### A Clermont-Ferrand le 22 octobre

Jean Szymaszek, secrétaire régional de l'UNSA, a accueilli, avec les responsables de tous les départements auvergnats, Alain Olive à 20 heures dans l'amphithéâtre du Polydôme de Clermont-Ferrand. Un débat intéressant et vivant a eu lieu entre le secrétaire général de l'UNSA et plus de 100 militantes et militants.

Toutes et tous étaient préoccupés par les conséquences de la crise financière, économique et sociale qui nous percute.

Toutes et tous étaient conscients de la nécessité pour l'UNSA de bouger pour répondre aux exigences de la loi du 20 août 2008 sur la démocratie sociale.

Toutes et tous étaient convaincus de l'importance pour l'UNSA des grandes élections à venir au cours des prochaines semaines : fonction publique territoriale, éducation nationale et prud'homales.

Toutes et tous étaient satisfaits que l'UNSA Auvergne ait déposé 34 listes sur 35 possibles pour les élections prud'homales du 3 décembre 2008.

Pour toutes et tous ce meeting a été un moment important de partage et de convivialité.

### A Lyon le 23 octobre

Devant 300 personnes, dont une grande partie du secteur privé, Gilles Mondon, secrétaire général de l'union régionale Rhône-Alpes, a insisté sur les trois grands rendez-vous qui nous attendent : les élections dans la Fonction publique territoriale le 6 novembre, chez les personnels enseignants le 2 décembre et le lendemain, les élections prud'homales. La région a déjà enregistré une première victoire avec le dépôt de

100 listes sur 101 aux prud'homales. Désormais, il faut battre la campagne pour transformer l'essai avec pour slogan « Le 3 décembre, pour moi c'est l'UNSA ».

Ensuite, Frédérique Galliat, tête de liste dans les activités diverses à Grenoble et Yvette Vacher de l'UNSA Défense ont pris la parole pour souligner que tous les salariés, du public comme du privé, sont touchés par les difficultés économiques et sociales actuelles. Les suppressions d'emplois, la précarité et la baisse du pouvoir d'achat sont des réalités largement partagées. L'une et l'autre ont dit leur attachement au syndicalisme interprofessionnel pratiqué par l'UNSA et leur volonté de faire élire les candidats UNSA à toutes les élections afin d'imposer notre reconnaissance dans le syndicalisme français.

Devant un auditoire extrêmement attentif, Alain Olive est revenu sur l'enjeu de ces trois élections avant d'aborder la crise financière, la crise économique et peut-être, demain, la crise sociale si aucune réponse n'est apportée aux attentes des salariés. Il a lancé une mise en garde : « On trouve de l'argent pour les banques, il faut en trouver pour ceux qui en ont le plus besoin ! », avant de prôner la solidarité, la cohésion sociale et un pacte social. Il a rappelé la singularité de notre syndicalisme réformiste, laïque, favorable à l'Europe sociale et à l'autonomie interne. Enfin, Alain Olive a pointé les exigences de la nouvelle loi sur la démocratie sociale et affirmé notre détermination à faire vivre notre syndicalisme en créant un grand pôle syndical avec la CFE-CGC ainsi qu'avec toutes celles et tous ceux qui voudraient s'y joindre.

### **Campagne de notoriété UNSA : tout le monde sur le pont**

#### **Je vote UNSA, je fais voter UNSA**

Toute la semaine dernière, les unions départementales UNSA, les unions régionales ont vérifié la conformité des bulletins de vote et ont préparé minutieusement le matériel électoral.

La fédération Banque Assurances de l'UNSA a réuni son bureau et a organisé la campagne électorale dans les entreprises où nous sommes implantés.

Le lundi 20 octobre, l'union départementale des Yvelines a diffusé le dépliant « UNSA prud'hommes » devant l'entreprise PSA à Poissy.

Le mardi 21 octobre, un syndicat de l'UNSA RATP a débattu avec Alain Olive de la campagne électorale prud'homale.

Le jeudi 23 octobre, les fédérations du secteur public et du secteur privé se sont réunies au siège de l'UNSA pour préparer le vote des salariés. Elles envisagent des appels à voter rédigés par les candidates et candidats de l'UNSA à l'adresse des salariés de leurs entreprises.

Le pôle Industrie de l'UNSA recommande aux syndicats d'entreprises d'afficher l'appel à voter pour le 3 décembre dans les panneaux syndicaux.

L'UNSA Postes a décidé de s'adresser à tous les salariés électeurs aux prud'hommes de l'entreprise afin qu'ils votent UNSA.

Le vendredi 24 octobre, l'UNSA RATP, très engagée dans la campagne des élections prud'homales dans la région Île-de-France, a réuni d'autres militants et militantes au siège de l'UNSA (conducteurs) et, avec Jean Grosset, a préparé le vote UNSA dans l'entreprise.

L'union régionale UNSA des Pays de Loire poursuit ses collages hebdomadaires d'affiches UNSA et vient d'éditionner 70 000 nouveaux appels à voter UNSA qu'elle compte diffuser ces prochaines semaines.

Dans de très nombreux départements et régions qui organisent des meetings avec Alain Olive, des diffusions du matériel UNSA (justice prud'homale, santé au travail, appels à voter) ont eu lieu dans les entreprises et dans les lieux publics.

D'autres initiatives pour faire voter UNSA sont en préparation, nous en rendons compte régulièrement.

## **Prochains meetings : votre avenir en question**

Alain Olive participe à 15 meetings en métropole, dans le cadre de notre campagne électorale. Ces meetings sont un élément important dans notre dispositif de communication. Ils sont importants sur le fond (pour diffuser nos messages), ils sont importants sur la forme car ils vont donner lieu en amont à des milliers de tractages, d'affichages...

Voici les dates des prochains meetings. Retenez-les dès à présent, venez nombreux !

<http://www.unsa.org/?Toutes-les-dates-de-meeting-a.html>

**Dijon**                                  Jeudi 13 novembre 2008 - 18h30  
*Maison de quartier - Fontaine d'Ouche*

Lille Vendredi 14 novembre 2008 - 15h  
Salle des Célestines, 1, rue des Célestines  
(près de la rue de Gand - Vieux Lille métro «Gare Lille Flandres»)  
Bordeaux Lundi 17 novembre 2008 de 20h30 à 22h30  
Athénée municipal - Parking Saint Christoly Lignes de tram A et B : arrêt hôtel de ville

## **L'accroissement des inégalités impose des mesures urgentes**

L'UNSA s'associe à l'appel des syndicats internationaux pour des mesures urgentes destinées à stopper la progression de la pauvreté suite au nouveau rapport de l'OCDE rendu public le 21 octobre 2008. Intitulé « Croissance et inégalités », il montre qu'à la crise économique s'ajoutent des inégalités croissantes. A l'augmentation du chômage dans l'ensemble de la zone OCDE viennent s'ajouter deux décennies d'accroissement des inégalités. L'écart entre les revenus était plus grand dans la majorité des pays de l'OCDE au milieu des années 2000 qu'il ne l'était au milieu des années 1980. Malgré une forte croissance économique au cours des cinq dernières années, deux tiers des pays de l'OCDE ont connu un accroissement de la pauvreté et de l'inégalité.

L'UNSA, avec la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), fait ce constat : « Avec l'imminence actuelle d'une récession, ce sont les salariés à faible revenu qui seront les moins en mesure de protéger leur famille contre l'aggravation de la situation économique. Ce rapport de l'OCDE doit marquer la fin de « l'économie de l'offre ». Les gouvernements de l'OCDE doivent lancer des programmes de relance ciblés pour aider les personnes à faible revenu face au risque d'une plus grande pauvreté. Mais ils se doivent aussi de renforcer les politiques et les institutions qui peuvent répartir le revenu et la richesse de manière plus équitable ».

## **Le Parlement européen défend l'Europe sociale**

L'UNSA se félicite de l'adoption par le Parlement européen, le 22 octobre dernier, à une large majorité, de la résolution sur : « Les défis pour les conventions collectives dans l'UE (Union européenne) ». Après les arrêts de la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) dans les affaires Viking, Laval, Rüffert et Commission européenne contre Luxembourg qui ont donné la priorité aux règles du marché et de la concurrence sur les droits fondamentaux des travailleurs, la position du Parlement européen était très attendue. Or, ce dernier reconnaît que les arrêts rendus par la CJCE dans les affaires précitées ont engendré de vives inquiétudes quant à la manière d'interpréter les directives d'harmonisation minimale. Il réaffirme donc que les droits sociaux fondamentaux ne passent pas après les droits économiques dans un ordre hiérarchisé des libertés fondamentales. Dans cet esprit, il souligne que les arrêts de la CJCE montrent qu'il est nécessaire de préciser que les libertés économiques, inscrites dans les traités, devraient être interprétées de manière à ne pas porter atteinte à l'exercice des droits sociaux fondamentaux reconnus dans les Etats membres et par le droit communautaire, y compris le droit de négocier, de conclure et d'appliquer des conventions collectives et le droit de mener des actions collectives. Le Parlement conteste l'introduction par la CJCE d'un principe de proportionnalité pour les actions menées à l'encontre d'entreprises qui s'attaquent délibérément aux conditions d'emploi. Il estime que la législation communautaire présente des lacunes et des incohérences et qu'elle peut dès lors prêter à des interprétations de la directive sur le détachement qui ne correspondent pas à l'intention du législateur. Par conséquent, il demande à la Commission d'élaborer les propositions législatives nécessaires qui contribueraient à prévenir tout conflit d'interprétation à l'avenir. Enfin, il demande que l'équilibre entre les droits fondamentaux et les libertés économiques soit réaffirmé dans le droit primaire pour contribuer à prévenir un nivellement par le bas des normes sociales.

L'UNSA, avec la Confédération européenne des syndicats (CES), demande à la présidence française de l'Union européenne d'agir afin que soit engagée la révision de la directive sur le détachement et que soit adoptée un protocole de progrès social indispensable à la préservation du modèle social européen.

## **Égalité de traitement pour les travailleurs intérimaires en Europe**

L'UNSA se réjouit de l'adoption définitive par le Parlement européen de la proposition de directive sur le travail intérimaire. En approuvant, le 22 octobre dernier, en seconde lecture sans amendement, l'accord trouvé en juin par les Etats membres de l'Union, le Parlement européen permet à l'Europe sociale de franchir une étape importante.

En effet, cette directive a pour objet d'assurer l'égalité de traitement, dès le premier jour, entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs permanents. Cette égalité porte notamment sur la durée du travail, les heures supplémentaires, les périodes de repos, le travail de nuit, les congés payés, la protection de la

santé des travailleurs, la protection des femmes enceintes ou encore le droit à la non discrimination. Elle vaut également en matière de rémunération.

Ce texte est essentiel car, aujourd'hui, avec un marché de l'intérim en pleine expansion, de grandes disparités demeurent entre les législations nationales et de graves inégalités pénalisent les travailleurs intérimaires. En 2006, l'Europe comptait 3,4 millions de travailleurs intérimaires. Ceci étant, la directive va entrer directement en application en France car notre législation est déjà au niveau communautaire.

Il est utile de préciser que cette proposition de directive est en débat depuis 2002. Si le Parlement européen s'est prononcé positivement dès le mois de novembre 2002, en revanche les États membres ne sont pas parvenus, durant six longues années, à élaborer un compromis, certains s'opposant à reconnaître l'égalité de traitement entre les travailleurs dès le premier jour.

Pour l'UNSA, ce succès pour être convaincant doit être confirmé par une réforme positive de la directive sur le temps de travail et de la directive sur le détachement des travailleurs, ainsi que par l'adoption d'un protocole de progrès social indispensable pour garantir les droits des travailleurs qui sont actuellement remis en cause en Europe.

[Le 12 novembre 2008](#)

## **Un colloque UNSA - CFE CGC**

### **Souffrance au travail « Ne plus travailler la peur au ventre »**

Université Denis Diderot Paris VII - Site Villemin – Faculté de médecine

10 avenue de Verdun – 75010 Paris

Métro : Gare de l'Est – Bus : 30, 31, 32, 38, 39, 54, 65 350

<http://www.unsa.org/?Colloque-sur-la-souffrance-au.html>

#### **1/ État des lieux**

- 9h - 9h30      Accueil
- 9h30 -10h      Interventions de Bernard Van Craeynest et Alain Olive
- 10h -11h      Témoignages de syndicalistes : problèmes rencontrés et modes de résolution utilisés
- 11h15 -12h30    Comment les représentants syndicaux peuvent-ils interpellier les professionnels de santé ?
- 12h -13h00      Débat, animé par Maître Claude Katz
- 13h -14h15 Repas

#### **2/ Pour une culture syndicale de lutte contre la souffrance au travail**

Les moyens des organisations syndicales face à la souffrance au travail

- 14h15 - 16h      Formation des militants syndicaux sur la souffrance au travail, outil de développement syndical et rôle essentiel et accru du CHSCT
- 16h -17h      Débat animé par Carole Couvert, secrétaire nationale CFE-CGC
- 17h      Conclusion et rappel des propositions de la commission Santé au Travail  
Avec la participation de Bernard Salengro et Jean Grosset

**Inscription obligatoire :**      [frederique.paquier@unsa.org](mailto:frederique.paquier@unsa.org) (Inscription au déjeuner : 8 euros)